



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Objet :

Demande de subvention SMEG 30 au titre de la rénovation du parc d'éclairage public

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Sabine HUGUES, Carole GALINY,

Absents excusés : Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absent représenté : Florian BOISSIN (procuration à Sabine HUGUES), N'Fissa BENSaid (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Albachir EL KHALFI

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation énergétique de la commune, il convient de procéder au remplacement de points lumineux sur la commune.

Considérant que les travaux envisagés consistent en la dépose et pose de 40 luminaires à basse consommation, à savoir la source lumineuse, l'appareillage et l'optique associés, permettant de réduire d'au moins 50% la puissance maximale appelée par les installations d'éclairage public faisant l'objet des travaux,

Considérant que ces travaux ont pour effet de réduire à termes les dépenses de renforcement du réseau public de distribution concédé.

Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 19 110,00 € HT, Monsieur le Maire propose de solliciter le syndicat mixte d'électricité du Gard et de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

COUT PREVISIONNEL GLOBAL ET PLAN DE FINANCEMENT		
FINANCEMENT	%	MONTANTS (H.T)
Coût total du projet :	100%	19 110,00 €
Subventions sollicitées :	20%	3 822,00 €
Territoires d'énergies - SMEG 30	20%	3 822,00 €
Reste à charge (autofinancement ou emprunt) :	80%	15 288,00 €

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le dossier établi pour un total de 19 110,00 € HT au titre de la rénovation du réseau d'éclairage public de la rue de l'égalité et de l'avenue Geoffroy Perret ;
- **SOLLICITE** l'aide du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard (Territoires d'Energie), au titre de l'année 2024, pour les travaux de rénovation du parc d'éclairage public ;
- **INSCRIRA** cette dépense au budget 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Albachir EL KHALFI



Delibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr